

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

20 MARS 2013

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la
loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-
de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 20 MARS 2013, à 19 h**
(7 h pm), à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Luc Lalonde , maire de Béarn
M. Alain Sarrazin , maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet , maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin
M. Norman Young , maire de Kipawa
M. Gérald Charron , maire de Laforce
M. Jacques Poudrier , maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
M. Gaétan Rocheleau , maire suppléant de Lorrainville
M. Michel Paquette , maire de Moffet
M^{me} Carmen Rivard , mairesse de Nédélec
et préfète suppléante de la MRCT
M. Mychel Tremblay , maire de Notre-Dame-du-Nord
M. Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny
M. Heinz Howald , maire suppléant de St-Édouard-de-Fabre
M^{me} Jacinthe Marcoux , mairesse de St-Eugène-de-Guigues
M. Philippe Barette , maire de la Ville de Témiscaming
M. Bernard Flébus , maire de la Ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

M. Yvon Gagnon, président du Comité municipal de Laniel
et représentant du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ABSENTS :

M^{me} Joanne Larochelle , mairesse de St-Bruno-de-Guigues
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint

SONT ÉGALEMENT ABSENTES :

M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et chargée de
projet en environnement
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h et adoption de l'ordre du jour.

03-13-150

Il est proposé par M. André Pâquet
appuyé par M. Jacques Poudrier
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

En prévision de la rencontre prévue le lendemain matin, soit le jeudi 21 mars à 9 h 45, entre les maires et mairesses du Témiscamingue et la première ministre du Québec, M^{me} Pauline Marois, le préfet veut savoir si ces derniers ont des sujets qu'ils souhaitent aborder avec la première ministre.

D'entrée de jeu, le préfet mentionne qu'il prévoit discuter de trois sujets avec M^{me} Marois :

1. La nécessité de moduler les lois, règlements et programmes du gouvernement du Québec en fonction des réalités de chaque région.
2. L'importance de maintenir des services publics de qualité au Témiscamingue, en l'occurrence le projet d'agrandissement du Centre de santé à Ville-Marie.
3. Le défi énergétique des mini-centrales.

Tout en étant en accord avec les sujets que prévoit amener sur la table le préfet lors de la rencontre avec la première ministre, les maires et mairesses apportent leur point de vue sur la façon d'aborder ces sujets avec la première ministre.

M. Bernard Flébus, maire de Ville-Marie, en lien avec la modulation, demande de discuter de la mise sur pied d'un projet-pilote en créant une zone franche entre l'Ontario et le Témiscamingue.

M. Philippe Barette, maire de Témiscaming, concernant la modulation, souhaite qu'un spécialiste œuvrant au sein du gouvernement vienne rencontrer le conseil des maires afin d'en discuter.

Enfin, pour ce qui est du dossier des mini-centrales, le maire de Fugèreville, M. André Pâquet, tout comme le maire de Kipawa, M. Norman Young, veulent que la discussion se porte sur la vision du gouvernement en lien avec le développement de projets de mini-centrales plutôt que sur les détails entourant les projets au Témiscamingue.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2013.

03-13-151

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2013 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

03-13-152

Délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

Invité : M. Andrew Wake – Direction des affaires régionales de l'A.-T. au MRN.

Présentation sur dossier par M. Daniel Dufault

Les maires se questionnent sur les responsabilités du MRN et de la MRC vis-à-vis les règles à respecter pour les baux d'abris sommaires.

M. Wake répond que s'il y a des infractions ou des abris sommaires illégaux, c'est la responsabilité du MRN de faire appliquer la loi. C'est la MRCT qui, en bordure riveraine, peut décider qu'un bail pour un abri sommaire peut être converti en bail de villégiature. Ailleurs, cette décision appartient au MRN mais tiendra compte de l'avis de la MRC si la MRC inscrit dans son schéma d'aménagement que certains endroits sont propices à des baux de villégiature.

Considérant les ententes et programmes sur la gestion des baux de villégiature et sur la gestion du sable et gravier en terres publiques et les discussions qui ont eu lieu à ce sujet depuis 2008;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue adhère à l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;
- ❖ Que la MRC de Témiscamingue accepte tous les termes, engagements, conditions et modalités de cette entente;
- ❖ Que le préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière soient autorisés à signer cette entente, au nom de la MRC de Témiscamingue.

03-13-153

Pacte rural 2013.

Présentation des recommandations du comité de travail du GAMME et approbation de projets.

Budget 2013 :**Montant de base** **327 250,03 \$****Déduire engagements 2013 :**

- FADET : 125 000,00 \$
- Agente de développement : 28 154,00 \$
- Formation : 1 500,00 \$
- Projet de recherche (UQAT) : 5 000,00 \$
- Plan stratégique : 10 000,00 \$

Sous-total **169 654,00 \$****Solde disponible pour l'année 2013** **157 596,03 \$**

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser les projets suivants dans le cadre de l'enveloppe 2013 du Pacte rural 2007-2014 :

Promoteur	Nom du projet	Montant alloué
Foresterie Lac B	Des saveurs à découvrir	21 500 \$
Municipalité de Moffet	Marina	22 500 \$
Municipalité d'Angliers	Camping d'Angliers	22 500 \$
ROCT (Regroupement des organismes communautaires du Témiscamingue)	Campagne de communication collective	5 065 \$
Comité de diversification de l'Est témiscamien	Visite guidée de l'église de Fugèreville et kiosque touristique mobile	11 375 \$
Pour tous les bouts de chou	Salle de stimulation précoce	15 000 \$
Municipalité de Latulipe-et-Gaboury	Sentiers de la Montagne	10 550 \$
Foire gourmande de l'Abitibi- Témiscamingue et du Nord-Est Ontarien	Plateforme de mise en valeur des nouveaux produits	5 636 \$
TNO Laniel	Toilettes publiques au Parc de la Promenade	16 420 \$
Municipalité de Duhamel-Ouest	Bureau d'information touristique	5 000 \$
Municipalité de Lorrainville	Mise en valeur et embellissement du village par de l'éclairage	7 050 \$
Municipalité de Laforce	Amélioration du camping	15 000 \$
Total	12 projets	157 596 \$

Suivi – Comité administratif de la MRCT.

03-13-154

Le préfet expose les points inscrits au projet du procès-verbal de la réunion du comité administratif du 6 mars 2013.

Question de M. Norman Young, maire de Kipawa :

Qu'advient-il du comité de la MRCT sur les relations avec les Premières Nations?

Réponse :

C'est une responsabilité collective, tous les membres du comité peuvent convoquer une rencontre.

Question :

Quelle est la situation au niveau de l'utilisation de la génératrice, payée par la MRCT, pour alimenter CKVM en cas de panne électrique.

Réponse :

Il faut une deuxième génératrice pour alimenter la tour. La MRCT va travailler le dossier de concert avec la directrice générale de CKVM afin de s'assurer qu'il soit possible pour CKVM d'entrer en ondes en cas d'urgence. De plus, un protocole sera ébauché afin de déterminer les situations pour lesquelles la mise en ondes de CKVM est requise.

03-13-155

Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

1^{re} partie

Question de M. Gilles Lepage :

Pourquoi y a-t-il une contradiction dans le procès-verbal du 20 février dernier alors que la MRCT affirme que Tembec a reçu 570 000 m³ de biomasse et que le MRN affirme que non?

Réponse :

Il est écrit dans le procès-verbal que la MRCT affirme que Tembec a reçu 570 000 m³ de liqueur de cuisson. Ce n'est pas à la MRCT de définir ce qu'est de la biomasse et ce qui ne l'est pas.

Question de M. Gilles Lepage :

Est-ce justifié qu'une compagnie témiscamienne donne 25 M\$ à un organisme à but non lucratif de l'Ontario?

Réponse :

C'est une compagnie privée, ce n'est pas du ressort de la MRCT.

Gestion des matières résiduelles – Rapport d’activités.

03-13-156

Évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l’Écocentre.

Les courbes indiquent une amélioration, par contre il reste du travail à faire. Au niveau de l’atteinte des objectifs, certaines municipalités y parviennent alors que d’autres non.

03-13-157

Autorisation pour appel d’offres – Transport de conteneurs de type « Roll-off ».

Gestion des matières résiduelles (Écocentre) autorisation pour appels d’offres – C. M., art. 935 et 936.

Appel d’offres pour le transport des conteneurs.

Le contrat de transport des conteneurs des relais d’écocentre locaux (REL) venant à échéance le 30 avril 2013, la MRC doit retourner en appel d’offres pour ce contrat.

L’appel d’offres pour le transport des conteneurs de type « Roll-off » avait été autorisé par le conseil des maires le 23 novembre 2011 et avait été octroyé le 21 mars 2012 à l’entreprise Transport Symkam (2937026 Canada inc.) de Lorrainville, et ce, pour une période d’un an.

Les coûts inhérents sont inclus au budget de la MRCT.

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ D’autoriser la publication d’un appel d’offres pour le transport de conteneurs de type « Roll-off » mentionné au préambule ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, conformément aux dispositions du Code municipal et à la Politique contractuelle de la MRCT;
- ❖ De demander, dans l’appel d’offres, une soumission pour une année et une autre soumission pour trois ans.

03-13-158

Autorisation pour achat d’un dôme pour entreposage des ballots de matières recyclables.

Considérant le manque d’espace dans le centre de tri et le centre de transfert;

Considérant que les ballots de matières recyclables doivent être entreposés à l’abri des intempéries en vue de leur disposition vers les recycleurs;

Considérant qu’en tenant compte des différents marchés, nous devons accumuler et entreposer un minimum de 150 ballots de matières (soit ½ voyage (25 ballots) par catégorie de matières, étant le papier mixte, le carton plat, le carton ondulé, les cartons cirés, les plastiques mous et les plastiques rigides);

Considérant que des prix ont été demandés pour divers types de dômes (MEGADOME et PERMO ainsi que pour un dôme usagé);

Considérant les recommandations du CAGE qui préconise majoritairement le dôme neuf de type MEGADOME, étant le moins dispendieux, en fonction de nos besoins (modèle EZdome qui s'installe directement au sol avec des encrages à chaînes);

Considérant que ce dôme permettrait d'entreposer environ 200 ballots de matières recyclables, soit l'équivalent d'environ quatre remorques de camion;

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

❖ D'autoriser l'achat d'un dôme neuf de type MEGADOME pour un coût d'environ 22 000 \$ (plus taxes).

03-13-159

Projet de règlement – Compensation pour la collecte sélective.

Projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.

Attendu que le *Projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 9 janvier 2013;

Attendu que selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de réduire la compensation versée aux municipalités en partageant entre les entreprises et les municipalités, certaines sommes associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, sont gérées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières recyclables, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

Attendu que selon l'analyse des coûts marginaux, le volume de 15 % de matière ciblée ne constituerait qu'un coût net total de 6,2 % et que c'est sur la base des coûts nets que le gouvernement doit justifier son projet de loi;

Attendu que les municipalités assument seules et ne sont pas compensées pour les coûts liés à un certain volume de matières recyclables qui font également l'objet d'un tri inadéquat et qui sont ainsi dirigées vers l'élimination;

Attendu que les matières désignées comme « Autres » ne devraient pas comprendre les matières consignées, qui font l'objet d'un système de récupération parallèle très performant;

Attendu que les municipalités doivent déjà assumer seules les coûts d'acquisition et de remplacement des contenants requis pour la collecte, les initiatives d'information, de sensibilisation et d'éducation ainsi que les frais de gestion relativement aux matières recyclables;

Attendu que dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, le gouvernement du Québec avait pris l'engagement d'en arriver à une indemnisation complète des coûts de la collecte sélective;

Attendu l'incohérence apparente entre ce projet de règlement et le projet de loi n° 88, adopté par le gouvernement du Québec, et aux termes duquel il s'est engagé auprès des municipalités à compenser 100 % des coûts nets de la collecte sélective;

Attendu que la MRC de Témiscamingue s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans l'implantation des systèmes de collecte sélective, à une révision à la baisse de la compensation pour la collecte sélective;

Il est proposé par M^{me} Jacinthe Marcoux
appuyé par M. Jacques Poudrier
et résolu unanimement

- ❖ De demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, de réviser le projet de règlement de façon à maintenir l'entière compensation dès 2013, pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;
- ❖ De transmettre copie de la présente résolution au MDDEFP, au MAMROT, au député de l'Assemblée nationale représentant notre circonscription, à la FQM, à l'UMQ, à l'AOMGMR et à toutes les municipalités du Témiscamingue.

03-13-160

Mémoire – Plaidoyer en faveur de la poursuite des projets hydroélectriques au Témiscamingue.

L'hydroélectricité est le seul potentiel énergétique du Témiscamingue. Il n'y a pas de potentiel au niveau éolien, ni de potentiel d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon). Les projets hydroélectriques sont un incitatif pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles et contribuer à la lutte aux changements climatiques.

Le Témiscamingue est à l'extrémité du réseau d'Hydro-Québec.

Le gouvernement doit collaborer à la mise en place des deux projets hydroélectriques décrits dans le mémoire « *Plaidoyer en faveur de la poursuite des projets hydroélectriques au Témiscamingue* ».

L'économie de la MRC de Témiscamingue est basée sur l'exploitation des ressources naturelles (agriculture, forêt, tourisme). L'hydroélectricité en fait partie. Ces dernières années (et encore aujourd'hui) la population témiscamienne a dû affronter plusieurs problèmes : fermeture d'usines de sciage et de déroulage, faillite d'agriculteurs, survie des services de proximité (épiceries, caisses populaires, écoles, stations-services, bureaux de poste) et exode de la main-d'œuvre (drainée par le boum minier de l'Abitibi).

Les projets hydroélectriques sont des nouvelles sources de revenus (autonomes et récurrents) dont la MRC de Témiscamingue a besoin pour assurer la pérennité de son développement en tant que région!

Il est proposé par M. André Pâquet
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ De déposer le mémoire « *Plaidoyer en faveur de la poursuite des projets hydroélectriques au Témiscamingue* » auprès du gouvernement et de demander aux ministères concernés de soutenir la MRC de Témiscamingue pour le développement du secteur hydroélectrique dans la région.

03-13-161

Mémoire sur la Loi de la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).

Avant le dépôt de ce mémoire, une consultation courriel a été menée auprès des maires afin de connaître leur avis sur le mémoire préparé par la MRCT.

Deux maires ont répondu suite à cette consultation, nombre insuffisant pour avoir la légitimité requise pour déposer ce document. Le préfet ramène donc ce sujet au conseil des maires.

Les maires souhaitent prendre le temps de lire le document avant de se positionner. Les discussions entourant le contenu du mémoire de la MRCT sur la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) et la décision de le déposer ou non; ce document sera amené au conseil des maires d'avril.

03-13-162

Appui à la municipalité de Laforce – Soutien d'Emploi-Québec.

La municipalité de Laforce a présenté une demande de soutien financier à Emploi-Québec, afin de faire une formation complémentaire en gestion financière et l'informatisation de l'inventaire du magasin Devlin. Cette demande a été refusée par Emploi-Québec.

Considérant les besoins sans cesse grandissants des municipalités dévitalisées;

Considérant le peu de ressources mises à leur disposition pour répondre à ces besoins;

Considérant la volonté de la MRCT de faire valoir auprès des gouvernements la nécessité d'adapter les programmes de soutien en fonction des besoins particuliers de chacun des territoires de MRC au Québec;

Considérant les besoins de formation des employés qui œuvrent à fournir des services publics;

Considérant que les citoyens des municipalités dévitalisées ont droit à la même qualité de services que l'ensemble des citoyens du Québec;

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M^{me} Jacinthe Marcoux
et résolu unanimement

- ❖ D'envoyer une lettre à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M^{me} Agnès Maltais, dans laquelle la MRCT demandera plus de ressources au gouvernement afin de répondre aux besoins particuliers des municipalités considérées comme dévitalisées pour qu'ils puissent répondre de manière adéquate aux défis que posent l'emploi et la formation des travailleurs de ces milieux;
- ❖ De transmettre copie de la présente résolution au Centre local d'emploi de Ville-Marie et au député de Rouyn-Noranda – Témiscamingue, M. Gilles Chapadeau.

03-13-163

Invitation pour séances d'informations publiques – PDZA.

La MRCT organise quatre séances d'informations publiques afin d'informer la population des tenants et aboutissants du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Ces rencontres se tiendront du 22 au 25 avril 2013 :

- Le 22 avril à Lorrainville;
- Le 23 avril à Témiscaming;
- Le 24 avril à Latulipe-et-Gaboury;
- Le 25 avril à Guérin.

Toute la population est invitée à participer à ces rencontres qui se tiendront en soirée à compter de 19 h 30.

03-13-164

Budget fédéral – Les attentes des municipalités du Québec.

En prévision du budget fédéral à être déposé le 21 mars, la FQM exprime les attentes du milieu municipal et des régions du Québec.

Essentiellement, la FQM demande au gouvernement fédéral de surseoir à l'application de sa réforme de l'assurance-emploi ainsi que la mise en place d'un plan de financement à long terme des infrastructures.

De plus, la FQM estime que le budget devrait aussi comprendre un financement pour la mise en place de la Stratégie pancanadienne pour la gestion des effluents d'eaux usées municipales. Enfin, la FQM demande un financement adéquat et soutenu des programmes de subvention du logement social.

03-13-165

Abolition du poste de vidéo-journaliste attitré à la couverture du territoire témiscamien à Radio-Nord.

Le conseil prend acte de la décision de Radio-Nord d'abolir le poste de vidéo-journaliste attitré à la couverture du Témiscamingue. Une lettre sera envoyée à la direction de Radio-Nord afin d'exprimer la déception des maires et mairesses du Témiscamingue et requérant une meilleure couverture par Radio-Nord des événements et des nouvelles du Témiscamingue.

État de situation du Syndicat des producteurs et productrices de l'Est du Témiscamingue.

03-13-166

M. Guy Lauzon, producteur de bovins de boucherie à Fugèreville et président du Syndicat des producteurs et productrices de l'Est du Témiscamingue, a adressé une lettre à la MRC de Témiscamingue dans laquelle il dénonce la décision de fusionner les syndicats de base pour ne créer qu'un syndicat local par MRC.

Le Syndicat des producteurs agricoles de l'Est du Témiscamingue veut être reconnu, par la MRC de Témiscamingue, comme un organisme de développement important pour l'Est témiscamien.

Considérant l'importance du secteur agricole dans l'Est du Témiscamingue;

Considérant que l'apport de tous est essentiel pour le développement de l'Est du Témiscamingue;

Considérant l'expertise des producteurs et de productrices de l'Est du Témiscamingue pour le développement agricole de ce secteur;

Considérant que la MRC de Témiscamingue ne souhaite pas être impliquée dans des luttes syndicales internes;

Il est proposé par M^{me} Jacinthe Marcoux
appuyé par M. Jacques Poudrier
et résolu majoritairement

- ❖ De reconnaître le Syndicat des producteurs et productrices de l'Est du Témiscamingue comme organismes de développement de l'Est témiscamien.

<u>Enregistrement du vote :</u>		
	Nombre	Population
Pour	17	12 823
Contre	1	1 110

Monsieur le conseiller de comté, Mychel Tremblay (Notre-Dame-du-Nord) vote contre la résolution et inscrit sa dissidence.

Résolution adoptée à la majorité

N. B. :

Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).

03-13-167

Projet Internet haute vitesse.

Le projet continue à progresser, la fin des travaux est prévue pour juillet 2013.

03-13-168

Association des chefs pompiers du Témiscamingue.

Il y aura une première rencontre de cette association, le jeudi 28 mars à 19 h, dans les bureaux de la MRCT.

Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

2^e partie

03-13-169

Question de M. Jocelyn Aylwin, maire de Rémigny :

Est-ce qu'une municipalité peut interdire le transport des matériaux lourd pendant la période de dégel?

Réponse :

Non, c'est une loi.

Question de M. Gérard Charron, maire de Laforce :

Pourquoi la compagnie Tembec sort seulement du bouleau, entre Laforce et Belleterre?

Réponse :

Des vérifications seront effectuées auprès du Ministère.

03-13-170

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. André Pâquet
appuyé par M. Alain Sarrazin
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil des maires : 17 avril 2013

Il est 22 h 02.

(Original signé)

Arnaud Warolin, préfet

(Original signé)

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.